



**MODIFICATION de la PROCÉDURE DE VERSEMENT
de votre solde de taxe d'apprentissage 2024**

Madame, Monsieur,

Votre entreprise est soumise au versement de la taxe d'apprentissage et, cette année, les modalités d'affectation ont changé. Vous allez devoir désigner le ou les établissements d'enseignement de votre choix sur la plateforme **SOLTÉA via net-entreprises**. Le règlement du solde de la taxe d'apprentissage sera directement collecté via votre DSN du mois d'avril 2024 (URSSAF ou MSA). L'enjeu est important pour nous, c'est pourquoi nous vous sollicitons pour nous verser une partie de votre taxe d'apprentissage.

Comment affecter votre taxe d'apprentissage au LEAP ST CYRAN

Connectez-vous sur **la plateforme SOLTÉA** (plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage), **via net-entreprises, à compter du 27 mai 2024**.

Pour nous retrouver, saisissez, au choix, le code ci-dessous :

- le code UAI : 0360686A
- ou le SIRET : 775 221 732 00016

Pour toute demande d'informations sur la taxe d'apprentissage, notre référente école entreprise peut vous aider : Madame LEQUITTE 02.54.02.22.55
stephanie.lequitte@cneap.fr

Vous êtes Chef d'Entreprise et vous savez les difficultés à trouver une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

L'évolution technique est rapide et nous ne pouvons former les jeunes qui seront vos collaborateurs de demain **qu'avec des enseignants hautement qualifiés et avec un matériel adapté**. C'est grâce à l'aide des entreprises que l'établissement a ainsi pu s'équiper l'an dernier de nouveaux matériels informatiques pédagogiques et de nouveaux équipements équestres.

Pour l'année scolaire 2023/2024 et pour les suivantes, nous poursuivons nos projets, toujours dans le souci d'améliorer nos conditions de formation. Nous souhaitons poursuivre la modernisation du parc informatique, rénover nos bâtiments vétustes et énergivores, rénover nos salles de cours et encore améliorer les installations de notre centre équestre.

Sans l'aide des entreprises par le versement de la taxe, nous ne pourrions y parvenir. **Qui se trouve mieux placé pour nous aider que nos partenaires**. Aussi aimerions-nous pouvoir compter sur vous...

Par avance, un grand merci pour nos apprenants.

Dans cette attente, et avec nos remerciements anticipés,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de votre vive considération.

**Le Chef d'établissement
Mademoiselle HARDY Elisabeth**

LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE SAINT CYRAN

VOTRE PASSION : NOTRE METIER - DES FORMATIONS POUR VOTRE AVENIR.

1 Route de Châtillon 36 700 SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT <https://leapstcyrans.fr>

Tél : 02.54.02.22.50 Fax : 02.54.39.33.22 Mel : st-cyrans-du-jambot@cneap.fr

Établissement
membre du

